



RÉGLEMENT DU CONCOURS

« APPEL À PROJET ÉTUDIANTS : CRÉATION D'ENTREPRISE »

PROJET 2018-2019

ARTICLE 1 - OBJET

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par l'Association Initiative Granville Terre et Mer, plateforme d'initiative locale, membre du réseau national Initiative France.

Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur le territoire de Granville Terre et Mer, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

ARTICLE 2 - CANDIDATURE

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus du territoire de Granville Terre et Mer :

- allant des classes de seconde au BTS.
- seul ou en groupe de 5 personnes maximum.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

- Présentation du concours aux étudiants : **13 novembre AM : Institution Sévigné et 30 novembre matin : Lycée La Morandière.**
- Inscriptions : **avant le 21 décembre 2018**
- Présentation de la stratégie : **date à fixer en décembre/janvier**
- Présentation du modèle économique : **date à fixer en janvier/février**
- Remise du dossier final : **avant le 31 mars 2019**
- Passage devant le jury : **en avril 2019**
- Classement final et remise des prix : **mai 2019**

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la **fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 21 décembre 2018.**

Le dossier complet devra être adressé à Initiative Granville Terre et Mer avant le 31 mars 2019 par le biais des enseignants en charge du concours.

ARTICLE 5 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Les élèves pourront présenter **tous types de projets** qui devront, de préférence, se situer **sur le territoire de Granville Terre et Mer.**

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra constituer **un dossier d'environ 20 pages** à remettre **en version papier et en version numérique (PDF)** puis devra réaliser **une présentation orale devant le jury de sélection** composé de chefs d'entreprise, d'experts-comptables et de banquiers.

Chaque dossier devra contenir **tous les éléments listés dans la grille d'évaluation** fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

ARTICLE 6 - PRESENTATION AU JURY ET SELECTION

Les élèves passeront devant le jury de sélection au cours du mois d'avril **2019**. La **présentation durera environ 20 minutes.**

Le jury primera **les 5 meilleurs dossiers**, mais **tous les élèves participants seront récompensés** lors d'une soirée de remise des prix qui sera organisée **en mai 2019**.

ARTICLE 7 - DROITS DE DIFFUSION

Initiative Granville Terre et Mer se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, qui empêcherait le bon déroulement du concours.

ARTICLE 10 - LITIGES

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville Terre et Mer ».

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.



Les dossiers PDF sont à adresser par mail à :
contact@initiative-granville.fr

Les dossiers « papier » sont à remettre à :
Fabienne Ruallem
Pépinière d'entreprises
295 rue de Jersey - 50380 Saint-Pair-sur-Mer

Pour tout renseignement complémentaire :
Fabienne Ruallem
contact@initiative-granville.fr
02.33.79.51.50

ANNEXE - GRILLE DE NOTATION

EVALUATION DU PROJET / 700 points					
			Note	Coefficient	Total
1 Généralités			_/20	1	20
*respect du règlement du concours		_/10			
*respect du contenu		_/10			
2 Projet			_/20	4	80
*originalité du projet		_/10			
*faisabilité du projet		_/10			
3 Présentation écrite du projet			_/20	4	80
*organisation du dossier et mise en page		_/5			
*concision, clarté		_/5			
*rédaction, orthographe, ponctuation		_/10			
4 Marché			_/20	5	100
*Connaissance du marché visé :					
	*offre & demande	_/4			
	*concurrence	_/3			
	*mesure du potentiel du marché	_/3			
*Stratégie retenue					
	*segmentation	_/2			
	*positionnement	_/3			
	*marketing mix	_/5			
5 Commercial			_/20	5	100
*prévisionnel ventes et CA estimé		_/10			
*moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs de vente:					
	*stratégie	_/3			
	*identification du réseau commercial	_/3			
	*moyens humains (force de vente)	_/2			
	*moyens matériels	_/2			
6 Etude financière			_/20	5	100
*capitaux à réunir (privés et banques)		_/3			
*besoin en investissements		_/4			
*cohérence du Plan de financement		_/5			
*compte de résultat 1ère année		_/5			
*estimation du seuil de rentabilité		_/3			
8 Présentation orale du projet			_/20	6	120
*aisance		_/2			
*clarté de l'exposé		_/3			
*présentation visuelle		_/2			
*connaissance du sujet		_/5			
*argumentation et conviction		_/3			
*réponses aux questions		_/5			
9 Maîtrise des connaissances			_/20	5	100
*maîtrise de de l'aspect commercial et marketing		_/5			
*maîtrise de l'aspect comptable		_/5			
*esprit d'entreprise du porteur		_/10			
TOTAL					700
10 Bonification					
*élèves de seconde			+ 100		
*élèves de 1ère et terminale			+ 50		
NOTE FINALE					